

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
MGEN DE LA DRÔME

mgen[★]

26

MAI 2017 / N° 38

RENCONTRES
MUTUELLES
2017



8 DÉCEMBRE
1946 ► 2016

RENCONTRE MUTUELLE
POUR LES 70 ANS DE LA MGEN :

Conférence débat

les 1 000 premiers jours de la vie

P.8

MGEN EST MEMBRE
DU GROUPE ISTYA,
PREMIÈRE UNION
MUTUALISTE DE FRANCE

groupe
istya
mutuelles. vraiment

2 **FORME**
Manger/Bouger
si je veux !

7 **PARTENARIAT**
Le harcèlement,
maladie de l'école

8 **PRÉVENTION**
Abordez et vivez
votre retraite en forme



Les présidents Mgen Rhône-Alpes, de gauche à droite :
 • Jean Claude Péron (Ain) • Philippe Lixi (Ardèche) • Jean-Marie Bouget (Isère) • Christiane Szczepanik (Rhône)
 • Frédéric Vergès (Drôme) • Yves Garnier (Loire) • Alain Bats (Haute-Savoie) • Jean Louis Tarditi (Savoie).

Le 8 décembre 1946, en assemblée générale, les délégués du Syndicat national des instituteurs (SNI), de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), et de sociétés de secours mutuel décidèrent la création de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) et appelèrent les sociétés mutualistes à fusionner en son sein.

Nous venons donc de fêter nos 70 ans.

Il s'agissait alors de gérer la Sécurité sociale du personnel de l'Éducation nationale et de verser quelques prestations mutualistes : le handicap est prévu dès le départ, la caution des emprunts immobiliers a suivi. Depuis la Mgen n'a cessé d'évoluer et d'innover afin de répondre aux besoins de ses adhérents.

Aujourd'hui, plusieurs enjeux sont face à nous.

Tout d'abord, le référencement. Nous ne serons pas seuls. Trois complémentaires, au plus, seront référencées. Nous avons un savoir-faire en tant que mutuelle professionnelle. À nous de savoir montrer nos différences.

Les pouvoirs publics nous confondent avec les autres acteurs de la complémentaire santé, et l'opinion publique ne fait pas toujours la différence entre mutuelles et assureurs.

C'est le bon moment de repartir à la conquête de l'opinion. Notre société est en quête de sens, et on voit se développer l'économie du don, du partage, l'économie collaborative. Toutes ces formes qui ne sont pas tout à fait nous, tout en étant proches, montrent que les ressorts du mutualisme sont profondément modernes et d'avenir.

Voulons-nous être des commentateurs, des spectateurs ou des acteurs de ces mutations ?

Nous avons fait le choix d'être acteur et de moderniser ce qui fait notre singularité : notre modèle d'entreprendre, notre modèle participatif, notre volonté d'innover socialement. Il s'agit de penser des liens nouveaux entre l'individu et le collectif, prendre en marche le train du numérique sans renoncer à la relation humaine.

Un bon exemple est le site collaboratif de la Mutualité française « Place de la santé », lancé en décembre par notre président Thierry Beaudet. Il s'agit de placer la santé au cœur des élections, présidentielles et législatives, en décryptant les programmes et en invitant chacun à apporter son regard et ses propositions sur la protection sociale et notre système de santé. Nous vous invitons à contribuer.

C'est aussi nos nouveaux services du « mieux vivre » : MMMieux, site de prévention ouvert au grand public ; Izigloo, site innovant d'aide à la gestion de son habitat ; Vocal'iz, application pour apprendre à mieux utiliser sa voix ; Filgood-santé, site de promotion et l'éducation à la santé pour les établissements du second degré ; « la fabrique inter'active », pour conjuguer le collaboratif à son rythme.

Nous voulons agir pour que les transformations auxquelles nous assistons se fassent dans le sens du progrès pour tous et pas uniquement pour quelques-uns. Il nous faut inventer de nouveaux dispositifs et les modèles économiques qui vont avec. C'est un beau défi.

LES PRÉSIDENTS DES SECTIONS MGEN DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Editorial.....	2
Pages régionales.....	3-6
• Habitat, conseils généraux de vigilance	
• Mutuelles santé ou complémentaires santé, comment s'y retrouver	
• MGEN lance Vocal'iz et Filgood	
Actualités.....	7-8

AGENDA

La voix, une expo qui vous parle

Mercredi 3 mai 2017

Centre culturel les Clévos, Etoile sur Rhône

Ensemble demain

Mercredi 10 mai 2017, de 14h à 16h

Canopé de la Drôme, Valence

Table ronde sur le harcèlement scolaire

Mercredi 17 mai 2017 de 14h à 16h

EREA de Montélimar

Rencontre mutuelle :

Les 1000 premiers jours de la vie

Mercredi 17 mai 2017 à 20h30

Amphithéâtre de l'Aduda, Valence

Abordez votre retraite en forme

Jeudi 1^{er} juin 2017, de 9h30 à 17h

Auberge de la Plaine, Chabrillan

Réunion d'information des futurs retraités

Mercredi 7 juin 2017 à 14h30

Lycée Emile Loubet, Valence

MGEN VIENT À VOTRE RENCONTRE À MONTÉLIMAR À COMPTER DU 10 MAI

Le 2^e et 4^e mercredi du mois

Maison des Services Publics

1 av. St Martin - 26200 Montélimar

Accueil sans rendez-vous de 10h à 13h salle S315

Accueil sur rendez-vous de 10h à 17h

Contact : mgen.montelimar@mgen.fr

BULLETIN DE LA SECTION DE LA DRÔME DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



MGEN section de la Drôme,
19, rue Pierre Semard
26000 Valence



Tél. : 3676 • Fax : 04 75 42 75 82
Internet : <http://www.mgen.fr>
E-mail : sd026@mgen.fr



Nos heures d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
sauf le mardi de 10h à 12h et de 13h à 17h

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

F. VERGES et toute la commission information et vie mutualiste

Directeur de la Publication : F. VERGES

Routing : atelier protégé LMDÉS

Conception/Impression : Kallistene Conseil
Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 %
ISSN 1052-8469



Manger/Bouger, si je veux !

Venez profiter de cette journée le 12 juin de 9h à 16h30
La Villa Boréa – Rue Descartes – 26100 Romans-sur-Isère

- **Gymforme** en présence d'Alexis Lanoote, responsable de projets prévention et promotion de la santé, Mutualité française Rhône Alpes :
Un corps en forme
Atelier Prévention des chutes
Activité physique Senior
- **Alimentation** en présence d'Anne-Line Thévenou, Chargée de projets Prévention et Promotion de la Santé, Mutualité française Rhône Alpes :
Les étiquettes sans prise de tête : quizz et étude d'emballage alimentaire
- **Bien vieillir** avec la participation de Bernadette Bétend, gériatre.
Sur inscription auprès de Claudine NADAL : cnadal@mgen.fr
Attention 20 participants maximum. Repas pris sur place 9 €



Conseils généraux de vigilance

L'ASSURANCE DE PRÊT

L'assurance d'un prêt immobilier n'est pas obligatoire, mais l'organisme prêteur peut l'exiger, en particulier en ce qui concerne les risques liés au décès et à l'invalidité.

Des lois qui protègent l'emprunteur

La loi Lagarde

Les banques doivent accepter l'assurance choisie par l'emprunteur à garanties égales. Obligatoire, la fiche standardisée d'information (FSI) émise par le prêteur rend transparentes les garanties qu'il demande.

La loi Sapin

À partir du 1^{er} mars 2017, les nouveaux contrats d'assurance de prêts pourront être résiliés annuellement.

À partir du 1^{er} janvier 2018, les anciens contrats d'assurance de prêt pourront être résiliés annuellement.

Le questionnaire de santé

Règle générale

L'assureur demande de compléter un questionnaire médical pour les contrats couvrant le risque santé. Ce questionnaire doit être rempli en toute bonne foi.

Toute omission ou fausse déclaration peut avoir pour conséquence la déchéance des garanties, voire la nullité du contrat en cas de mauvaise foi.

Personnes présentant des « risques aggravés »

La convention AERAS vous concerne plus particulièrement si votre état de santé ne vous permet pas d'obtenir une couverture d'assurance aux conditions standard du contrat (c'est-à-dire sans majoration de tarif ou exclusion de garanties).

<http://www.aeras-infos.fr>

À NOTER : pour les personnes guéries d'un cancer dont le traitement est terminé, sans rechute, depuis 10 ans au moins (ou 5 ans s'il avait été diagnostiqué avant ses 18 ans). Vous n'avez pas à le signaler à l'assureur, qui ne doit pas vous appliquer de surprime ni vous exclure de la garantie.

LES GARANTIES BANCAIRES

Pour se protéger contre les risques d'impayés, les banques prennent des garanties. Les principales : **l'hypothèque,**

le privilège de prêteur de deniers et la caution donnée par une société spécialisée. Toutes ces garanties ont un coût qui, une fois connu, permet de chiffrer le prix total de votre emprunt immobilier.

Le prix des garanties, quelles qu'elles soient, n'est jamais négociable.

Si le crédit est garanti par une hypothèque ou un privilège de prêteur de deniers, le contrat de prêt est obligatoirement passé devant notaire. Vous payez les émoluments de cet officier ministériel, les droits d'enregistrement et le salaire du conservateur des hypothèques. Comptez, de façon très générale, 2 % du capital emprunté, sachant que le privilège est un peu moins cher que l'hypothèque.

Avec une caution, vous ne payez pas de frais d'enregistrement d'acte notarié.

Vous ne payez pas non plus de frais de mainlevée en cas de remboursement anticipé (contrairement à l'hypothèque).

Il existe deux types de cautionnement

■ Le cautionnement simple

Le créancier engage d'abord des poursuites contre l'emprunteur avant de s'adresser à la personne qui se porte caution.

■ Le cautionnement solidaire

La personne qui se porte caution est engagée à payer la dette du débiteur dès le premier incident de paiement. **Ce type de caution est généralement privilégié par les établissements bancaires.**

LES FRAIS BANCAIRES ANNEXES

Les frais de dossier

Ils ne sont pas toujours appliqués. C'est notamment le cas :

- Des prêts à taux 0 comme le PTZ Plus
- Lors d'offres promotionnelles proposées par les banques.

Il peut être tentant de négocier ces frais de dossiers en sachant qu'il est souvent plus avantageux de payer des frais de dossiers et d'avoir un taux intéressant plutôt que de bénéficier d'une réduction des frais de dossiers avec un taux d'intérêt plus élevé.

L'indemnité de remboursement anticipé

(articles L313-47 et suivants et R313-25 du Code de la consommation)

Pour être applicable, elle doit être expres-



sément prévue au contrat. Une indication de leur mode de calcul dans les conditions générales ou particulières ne suffit pas, selon une jurisprudence de la Cour de cassation (*Chambre civile 1, 24/04/2013, 12-19070*).

Ces pénalités sont très réglementées et négociables, selon les situations avant la signature du prêt ou au moment de son remboursement.

VIGILANCE

Vente liée

Le Code monétaire et financier français (article L 312-1-2) l'interdit.

Si votre banquier lie les conditions de votre prêt à la souscription d'autres contrats (assurance de prêt, assurance habitations, assurance vie, etc.), vous devez prévenir la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) afin que la banque soit sanctionnée.

Avant une étude personnalisée sans engagement pour votre assurance et caution MGEN



Lien rapide vers :
<https://www.mgen.fr/particuliers/concretisez-vos-projets-immobiliers/>

Liens utiles

Compléments et textes de références

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1671>
- Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)
- Institut national de la consommation (INC) : <http://www.conso.net/>
- <http://www.economie.gouv.fr/>

Mutuelles santé ou complémentaires santé ?

Comment s'y retrouver ?



Toutes les complémentaires santé ne sont pas des mutuelles. Dans les médias, le terme « mutuelle » est souvent utilisé comme synonyme de l'expression « complémentaire santé ». Pourtant les différences sont importantes entre les « complémentaires santé » que sont les assurances, les institutions de prévoyance et les mutuelles.

LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Ce sont des structures à **but lucratif** régies par le **Code des Assurances**.

Leur objectif est de réaliser des profits et de distribuer des dividendes aux actionnaires qui les contrôlent. Elles recherchent donc avant tout la rentabilité. Quelques exemples : Axa, Groupama, Generali, GMF, AGF...

La prime d'assurance des clients/assurés est calculée à partir de probabilités de risques. Si un jeune, en bonne santé, peut se voir proposer des tarifs, très attractifs, l'avancée en âge et/ou la maladie grave modifient radicalement la situation en termes de prime.

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Ce sont des organismes à **but non lucratif**, relevant du Code de la Sécurité Sociale. Adossées à des organismes de retraite complémentaire, elles sont positionnées sur les domaines de la **santé et de la prévoyance collective des entreprises**.

Quelques exemples : AG2R, Malakoff-Médéric, ARPEGE, PRO-BTP...

Les institutions de prévoyance sont administrées de façon paritaire, par des membres adhérents [les employeurs via des représentants patronaux (MEDEF, CGPME...)] et des membres participants [les salariés via des représentants syndicaux (CGT, CFDT, FO...)].

Les institutions de prévoyance proposent aux entreprises, pour leurs salariés, des garanties contre les risques de la vie : maladie, incapacité de travail et invalidité, dépendance, décès. Elles mettent également en œuvre de l'action sociale. On en dénombre environ 47 inscrites au CTIP (Centre Technique des Institutions de Prévoyance).

LES MUTUELLES

Les mutuelles sont des groupements de personnes, de droit privé, à **but non lucratif**. Elles sont régies par le **Code de la Mutualité** et font partie de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires ! Ce sont des sociétés de personnes et non de capitaux. Leurs excédents sont utilisés au profit des adhérents. Les principales décisions des mutuelles sont prises par les adhérents, lors de l'assemblée générale. Votre adhésion vous donne en effet le droit de participer à la vie de votre mutuelle et à son fonctionnement.

Ce sont les cotisations qui, sur le principe de la solidarité entre les personnes, les métiers, les générations, permettent d'apporter des réponses prestataires en santé, prévoyance, action sociale.

Les mutuelles combattent l'exclusion et la discrimination. Elles ne sélectionnent pas leurs adhérents. Une mutuelle n'exclut jamais un adhérent sous prétexte de son âge, de l'évolution de son état de santé ou de son niveau de revenu. Tout adhérent est assuré d'une égalité de traitement et peut compter, tout au long de sa vie, sur une bonne couverture santé.

Maintenir une action sociale. Les mutuelles consacrent 100 millions d'euros chaque année pour permettre aux personnes en difficulté de continuer à se soigner.

Quelques exemples : MGEN, MGEFI, MNT, Harmonie Mutuelle, Via Santé, MUTAMI,...

MGEN adhère à la Mutualité française, premier mouvement social français qui regroupe 95 % des vraies mutuelles et rassemble plus d'un Français sur deux.

Les mutuelles font vivre des valeurs de solidarité, de démocratie et de transparence. La mission d'une mutuelle est simple : garantir à tous l'accès à des soins de qualité.



En chiffres...

- ▶ La Mutualité Française rassemble 426 mutuelles santé.
- ▶ Elle protège 38 millions de personnes.
- ▶ Elle gère 2500 Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes.

Une mutuelle qu'est-ce que c'est ?

LE CŒUR DE MÉTIER D'UNE MUTUELLE, C'EST LA SANTÉ !

Une mutuelle vous protège, vous et votre famille

Une mutuelle prend en charge
vos dépenses de santé

55 %

des soins courants*
sont remboursés par la
Sécurité sociale



45 %

des soins courants*
ne sont pas remboursés par la Sécurité
sociale mais peuvent
être pris en charge par
une mutuelle**



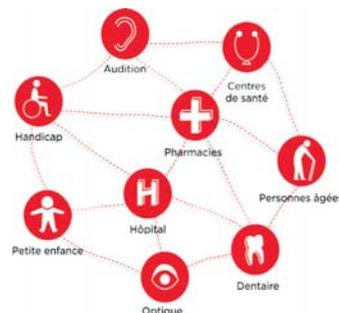
* Médecin, médicaments analysés...

** Dans le cadre du parcours de soins, hors participation forfaitaire et sous conditions pour les dépassements d'honoraires

Une mutuelle vous informe
en amont de la maladie



Une mutuelle met à votre
disposition des services de qualité



LA MISSION D'UNE MUTUELLE EST SIMPLE : GARANTIR À TOUS L'ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ

Un objectif : diminuer vos restes à charge



**Limiter les dépassements
d'honoraires**

Dans les réseaux de soins conventionnés par
les mutuelles, le coût d'une paire de lunettes
est en moyenne 30 % moins cher.



Généraliser le tiers payant

Les mutuelles ont inventé le tiers payant
dans les pharmacies pour vous éviter de faire
l'avance des frais de santé.

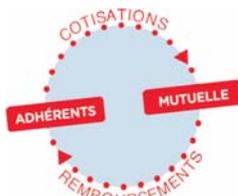


Maintenir une action sociale

Les mutuelles consacrent 100 millions d'euros
chaque année pour permettre aux personnes
en difficulté de continuer à se soigner.

SOLIDARITÉ, DÉMOCRATIE ET TRANSPARENCE

Entre une mutuelle et une assurance, il y a des différences



Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires !

Leurs excédents sont utilisés au profit des
adhérents qui participent aux prises de déci-
sions lors des assemblées générales.

**Nous n'avons pas attendu que ce soit
à la mode pour être transparents**

Les mutuelles sont à but non-lucratif : leurs
« frais de gestion » servent uniquement à la
protection santé des adhérents.

**Les mutuelles agissent
pour plus de solidarité**

Nous nous battons pour garantir à chacun
une vraie protection sociale, reposant sur la
Sécu ET les mutuelles.

MGEN lance Vocal'iz, une appli mobile pour préserver son capital vocal



Lien rapide vers
<https://www.mmmieux.fr>

Apprendre à mieux utiliser sa voix constitue la première des solutions pour lutter contre la fatigue et l'altération de son capital vocal. C'est pour cela que le groupe MGEN, fort de son expérience en prévention santé pour les enseignants, lance Vocal'iz, une application mobile gratuite grand public (pour iOS et Android).

Développée avec la FNO (Fédération Nationale des Orthophonistes) et l'IR-CAM (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), **Vocal'iz c'est votre coach vocal et orthophoniste à domicile!**

AVEC VOCAL'IZ, VOUS ÊTES EN BONNE VOIX!

Tout comme un coach vocal, l'application répond à plusieurs objectifs :

- ▶ Vous accompagner dans la préservation et l'optimisation de vos performances vocales.
- ▶ Vous transmettre des conseils, des exercices et des actions de prévention.
- ▶ Vous amener à vous exercer quotidiennement pour entrer dans une démarche de progression.

Vocal'iz un concept innovant!

C'est la première application santé grand public sur la voix. Et c'est grâce à notre expérience en prévention que MGEN a pu la créer et en faire un outil quotidien pédagogique et ludique pour protéger son capital vocal. Les articles et les exercices ont été développés en collaboration avec tous types d'experts : orthophonistes, comédiens, chanteurs, acousticiens, informaticiens ont déployé leurs talents afin de créer cet outil performant.

Pourquoi Vocal'iz?

Reconnues comme des maladies professionnelles en Grande-Bretagne, en Finlande et en Pologne, les troubles de la voix (extinctions de voix, enrouements, laryngites, aphonies...) demeurent dans notre pays méconnus ou négligés. Pourtant, ces troubles qui affectent les femmes 4 fois plus que les hommes, touchent 1 professionnel sur 3, notamment dans les métiers où la voix est le premier outil de travail, comme ceux de l'enseignement. Pour eux, les origines de ces pathologies sont plus souvent fonctionnelles qu'infectieuses : les organes de la voix fatiguent et s'abîment quand ils sont trop ou mal sollicités.

FilGOOD Un programme Web visant à évaluer et à promouvoir le bien-être des collégiens et lycéens

Pourquoi FilGood®?

Le programme FilGood® est né d'une volonté collective d'aider les professionnels de l'éducation à identifier et prioriser les thématiques de santé à aborder auprès des collégiens et lycéens ainsi que d'aider ces derniers à devenir des acteurs éclairés de leur santé.

Ce programme proposé par Adosen prévention santé MGEN se veut un outil simple d'utilisation tant pour les personnels de l'éducation que pour les élèves. Ces derniers répondent, avec un code d'accès anonyme, à une série de 12 questions portant sur leur bien-être perçu et vécu autour des thématiques suivantes : l'hygiène de vie, l'estime de soi, la vie familiale, les conduites à risque ou encore le soutien social.

Ces questions permettent de leur donner une image de leur santé à un instant « T » au sens global (physique, mental et social) et de leur équilibre de vie avec les comportements qui les protègent ou ceux qui les mettent plus en danger. Les personnels accèdent de leur côté aux résultats consolidés de l'ensemble de la classe ou de l'établissement.

Sur la base de ces résultats, ils peuvent, à l'aide d'un ensemble de fiches pédagogiques disponibles sur le site Web :

- ▶ **Lancer un échange avec leurs élèves sur la santé**, les comportements à risques et les facteurs protecteurs.
- ▶ **Engager et/ou adapter leurs actions de prévention locales** pour l'année.

FilGood®, référencé sur le portail de ressources du ministère Eduscol, a aussi pour but de favoriser et de faciliter la mise en œuvre du parcours éducatif de santé (*circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016*).

Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>
- www.filgood-sante.fr



Comment ça fonctionne?

Chaque professionnel de l'éducation (ayant une adresse professionnelle de l'EN) peut demander auprès de l'ADOSEN la création de son compte et son rattachement à un établissement. Par ailleurs, chaque établissement scolaire a un compte créé dont les identifiants ont été reçus sur son adresse mail officielle fin janvier 2017 (ex : ce.0690053k@ac-lyon.fr).

PARTENARIAT

Après-midi vocal

Mercredi 3 mai de 14h à 17h
Centre culturel des Clevos,
390 route Marmans
26800 Etoile sur Rhône

Dans le cadre de l'exposition *La voix, une expo qui vous parle*, la MGEN, les Clevos et la DSDEN 26 vous invitent à un après-midi « vocal ».

Avec :

- **Maeva Garnier**, chargée de recherche au CNRS : *Comment se faire entendre sans élever la voix ?*
- **Elisabeth Bartin**, orthophoniste et chanteuse lyrique : *La voix chantée*.



▪ **Géraldine Maurin**, conteuse.

▪ **Yann Cleary**, auteur, compositeur, interprète : *Final créatif*.

Clôture de l'après-midi par une visite libre de l'exposition sur la voix et des échanges informels avec les intervenants.

Réservation obligatoire auprès des Clevos au 04 75 60 27 33 ou par mail : administration@lesclevos.com

Le harcèlement, maladie de l'école

Mercredi 17 mai de 14h à 16h
EREA, 64 Route de Châteauneuf, 26200 Montélimar

Dans le cadre du mois de la citoyenneté à Montélimar, la MGEN est impliquée dans différents projets avec divers partenaires :

La ville de Montélimar, L'EREA de Montélimar, la Ligue des droits de l'Homme, la fondation Lilian Thuram, Les petits débrouillards. Une table ronde intitulée *Le harcèlement, maladie de l'école* aura lieu le 17 mai à l'EREA de 14h à 16h. Témoignages et discussions en présence de deux psychologues, de lycéens et autres personnes ressources.

En parallèle et pour nourrir ces réflexions en amont comme en aval, deux expositions à découvrir :

▪ **Etre Humain** développée avec la fondation Lilian Thuram à Montélimar du 9 au 20 mai dans la salle des honneurs de la Mairie. Des animateurs seront présents sur place afin d'accompagner les différentes classes venant la visiter.

▪ **Cartooning for Peace** à l'EREA du 11 au 24 mai.

▪ **Cartooning for Peace** le 24 mai au Palais des Congrès pour la journée de l'engagement des lycéens.

Pour tout renseignement : cnadal@mgen.fr

Vivre les rapports intergénérationnels

Mercredi 10 mai de 14h à 16h
Canopé de la Drôme
10 rue de la Manutention
26021 Valence Cedex

Dans le cadre de la Semaine des Familles organisée par la Ville de Valence, l'atelier Canopé de Valence, la MGEN et l'association Ensemble demain vous proposent à Valence, une conférence intitulée **Vivre les rapports intergénérationnels**.

L'intergénérationnel, parcours de vie, parcours citoyen : pour favoriser le mieux vivre ensemble, les apprentissages et apaiser le climat scolaire

Conférence animée par :

- **Carole Gadet**, chargée des projets intergénérationnels Éducation nationale, membre du réseau européen de chercheurs COST sur l'intergénérationnel, et fondatrice de l'association Ensemble demain.
- Projection de spots européens et d'un film, ateliers éducatifs Ensemble demain et témoignages d'Érik Orsenna et d'Albert Jacquard.

Pour la première fois, notre pays connaît plus de quatre générations qui vivent ensemble. Il est important de repenser nos sociétés dans un contexte d'intergénérationnel en tirant le meilleur parti de la richesse que représente la présence de plusieurs générations actives.

À l'école, l'intergénérationnel apparaît alors comme un outil efficace pour favoriser les apprentissages et le mieux vivre ensemble des générations.

- Qu'est-ce que l'intergénération ?
- Pourquoi développer des projets intergénérationnels dans notre société ?
- Qu'est-ce que l'intergénérationnel dans l'éducation ?

Pour réfléchir à ces questions, La MGEN, Canopé de Valence et l'association ensemble demain vous proposent de rencontrer Carole Gadet et d'échanger avec elle.



Le jeudi midi, c'est Tai hi' !

Du jeudi 4 mai au jeudi 29 juin.
Rendez-vous au Kosque Peynet
(champ de mars) chaque jeudi à 12h40

L'atelier "Le jeudi midi, c'est Tai chi' !" est destiné aux adhérents mutualistes de plusieurs mutuelles. Il vise à promouvoir la pratique d'activité physique régulière, tout en permettant d'accéder à un certain bien-être.

Le Tai chi chuan, c'est quoi ?

Le Tai chi' est fait pour être pratiqué dans la nature, gratuitement, pour le seul plaisir d'être là, en silence, en mouvement.

Il permet de se rapprocher de soi, de gérer et libérer ses tensions et de retrouver du tonus.

La pratique régulière du Tai Chi Chuan équilibre

les fonctions respiratoires, métaboliques, circulatoires... Le dos et les organes se trouvent renforcés. Il mène à l'accomplissement de soi, de façon progressive et équilibrée.

C'est la pratique anti-stress par excellence !

Cet atelier comprend 8 séances de Tai chi chuan encadrées par une enseignante diplômée pour permettre de (re)découvrir les fondements de la pratique et de parvenir à trouver détente et relâchement

La pratique de cette activité, en l'absence d'effort brutal, est adaptée à tout public et tout niveau.

Renseignements et inscription :

MfARA - m.massot@mfara.fr
04 75 80 80 48/06 34 45 52 41



Abordez et vivez votre retraite en forme

Jeudi 1^{er} juin 2017 de 9h à 17h
Auberge la Plaine, 26400 Chabrillan

Les journées *Abordez et vivez votre retraite en forme* sont destinées aux adhérents mutualistes à plus ou moins 2 ans de la retraite. Elles facilitent la réflexion sur un projet de vie de retraite et sur les changements induits.

Au programme de cette journée :

- Un temps d'échanges autour des envies et des réticences liées à ce passage de la retraite.
- Une initiation à la marche nordique.
- Une réflexion avec une psychologue autour du passage vers cette nouvelle vie, faisant lien avec le temps d'animation du matin.

Seule une participation au repas de 10€ est demandée.

Informations et/ou préinscription :

Service Prévention et Promotion de la Santé Mutualité française
Rhône-Alpes - contact_prevention@mfra.fr / Tél : 04 75 80 59 60

Réunion d'information futurs retraités

Mercredi 7 juin à 14h30
au lycée Emile Loubet de Valence

Vous êtes susceptibles de prendre votre retraite en 2017/2018 et nous l'espérons dans les meilleures conditions. Nous vous proposons d'assister à une réunion d'information des futurs retraités, où en partenariat avec la direction académique des services de l'Éducation nationale, nous évoquerons les questions de sécurité sociale et de mutuelle, de situation administrative ainsi que différentes manières d'occuper sa retraite. Nous terminerons l'après-midi par un moment convivial autour d'une pogne.

Une représentante du service des pensions de la DSDEN26, et la commission retraite de la MGEN Drôme pourront répondre à vos questions.

Merci de confirmer votre inscription de préférence par e-mail : arobert2@mgen.fr ou en nous retournant ce courrier à l'adresse : MGEN Drôme, Commission retraite, 19, rue Pierre SEMARD, 26951 Valence Cedex 9.

**RENCONTRES
MUTUELLES
2017**

mgen^{*} 70 ans

L'avenir solidaire

Les 1 000 premiers jours de la vie

Dans le cadre de la célébration des 70 ans de la MGEN, la section de la Drôme organise une conférence débat sur les 1 000 premiers jours de la vie

en présence de Philippe Perrin, éco-infirmier, de Danièle Persico pédiatre, de Xavier Hubert du MAT Drôme.

- Les 1 000 premiers jours de la vie : pourquoi cette période ?
- Pourquoi est-elle importante ?
- Quels sont les principaux facteurs de risque au cours de cette période ?
- Comment lutter contre ces facteurs de risques ?

8 DÉCEMBRE
1946 ► 2016

MERCREDI 17 MAI 2017 À 20H30

Amphithéâtre de l'Aduda - 9, place Latour-Maubourg - 26 000 VALENCE

Coupon à retourner à :

MGEN de la Drôme - 19 rue Pierre Semard - 26000 Valence

Mme, M. :

Participera à la rencontre du Mercredi 17 mai à partir de 20h30

E-mail : tél. :